

# Oui, j'aide Saint-Joseph de Reims



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....@.....

Je soutiens l'aménagement d'un nouvel espace internat dans les bâtiments historiques de la cour d'honneur

## JE FAIS UN DON AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

75% de déduction fiscale

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 1 000 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 750 €</b>   | → Mon effort financier sera donc de 250 €   |
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 2 000 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 1 500 €</b> | → Mon effort financier sera donc de 500 €   |
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 4 000 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 3 000 €</b> | → Mon effort financier sera donc de 1 000 € |

- Autre\* ..... \* Pour faire jouer pleinement les avantages fiscaux dont je bénéficie au titre de l'ISF, je multiplie mon ISF par 1,33. Le montant obtenu correspond au don que je peux faire pour tirer profit au maximum de ces dispositions fiscales et donner ainsi tout mon ISF à Saint-Joseph.

## JE FAIS UN DON AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

66% de déduction fiscale

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 150 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 99 €</b>  | → Mon effort financier sera donc de 51 €  |
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 300 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 198 €</b> | → Mon effort financier sera donc de 102 € |
| <input type="checkbox"/> Je fais un don de 600 € | <b>Je bénéficierai d'une déduction fiscale de 396 €</b> | → Mon effort financier sera donc de 204 € |
- Autre.....

Chèque à l'ordre de :  
« Fondation du Patrimoine  
– Cour d'honneur de Saint-Joseph »

**Amis de la Chapelle**  
**177 rue des capucins**  
**51100 REIMS**



## Grâce à la Fondation de Montcheuil, léguer pour Saint-Joseph

La Fondation de Montcheuil est habilitée à recevoir des legs et donations pour Saint-Joseph.

Réfléchissant sur votre succession, vous pouvez souhaiter transmettre tout ou partie de votre patrimoine pour favoriser l'éducation des jeunes à Saint-Joseph !

Si vous-même ou un proche, vous vous interrogez sur une donation de votre vivant ou un legs par testament, vous pouvez nous contacter pour une information en toute confidentialité :

P. Bruno Régent, sj  
Fondation de Montcheuil  
35 bis rue de Sèvres  
75006 Paris  
Tél. : 01 44 39 75 10

ou **M. le Président de l'ARIES**  
Collège Saint-Joseph  
177 rue des Capucins  
51100 Reims Cedex  
Tél. : 03 26 85 74 95

## Les engagements de la Fondation du Patrimoine



La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

## Vos droits

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de l'Association Saint-Joseph pour le cas où le projet n'aboutirait pas et le donateur accepte que son don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine du collège Saint-Joseph de Reims si celui-ci n'aboutissait pas. Une part raisonnable des dons sera affectée aux frais de communication et de gestion du projet de restauration.